

DÉPARTEMENT
Saône et Loire

Séance du 12 juin 2025

Date : 12/06/2025
Numéro : 32/2025

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 11
Absents excusés : 2
Absents non excusés : 6
Retard : 0
Pouvoirs : 1
Pris part à la délibération : 12

DATE DE LA CONVOCATION
02/06/2025
DATE D’AFFICHAGE
16/06/2025

L’an deux mille vingt-cinq, le 12 juin à Dix-neuf heures et zéro minute,
Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Christiane DEBATTY, Pascale PERIER, Florence GALVAING, Claudie JOBARD, Mrs José DE SOUSA, Daniel SUBIRANIN, Gérald NEVORET, Christophe JACQUEMARD.

Absents excusés : Mrs Guy CONON, Jean-François SIRANDRE.

Absents non excusés : Mrs Jean-Baptiste COUTACHOT, Laurent VAN ASSEL, Mickaël PAVAT, Patrick CHARLES, François MAUCHAND, Mme Manon JOLIVET,

Pouvoirs : Guy CONON a donné pouvoir à Gérald NEVORET

Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

Envoyé en préfecture le 13/06/2025
Reçu en préfecture le 13/06/2025
Publié le 13/06/2025
ID : 071-217101708-20250612-32_2025-DE



OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Enfance Jeunesse- tarifs garderie périscolaire

Mme La Maire expose au Conseil Municipal que Le tarif de la garderie périscolaire a été fixé par **délibération n°52/2021** en date du **20 décembre 2021**, avec effet au **1er janvier 2022**.

Il est proposé, d’augmenter ce tarif pour tenir compte de la hausse des charges afférentes au fonctionnement de la structure :

QUOTIENT FAMILIAL	Matin Forfait 7H30-8H45	Soir Goûter inclus 16H45		
		Forfait jusqu’à 17H30	Forfait jusqu’à 18H00	Forfait jusqu’à 19H00
≤800	1,20€	1,70€	2,00€	2,20€
≥801	1,70€	2,00€	2,20€	2,50€

Présence non réservée : 3€
Absence non excusée : matin 3€ Soir 4€
Dépassement horaire soir : 10€ par 1/4 heure

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** la nouvelle tarification, à compter du **01 septembre 2025**, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXECUTION CONFORME,
Certifié Exécutoire,
La Maire, Marie-Claire DILLY.

